



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2026

OBJET : RASSEMBLEMENTS NATIONAUX UFOLEP, LES 05 ET 06 JUILLET 2025 –
20^{ÈME} RASSEMBLEMENT NATIONAL JEUNES DE TIR A L'ARC –
13^{ÈME} RASSEMBLEMENT NATIONAL JEUNES ET ADULTE DE SARBACANES –
MISE A DISPOSITION DE PARCELLES, PROPRIETE DE LA COMMUNE

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six Juin à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRESENTS :

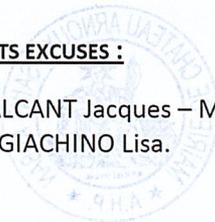
M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA
Alain – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – M. DI GIOVANNI
Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme PELEGRINA Geneviève a donné procuration à M. ROVIRA Marc
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain
Mme SACCO Virginie a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique
Mme ORSINI Chantal a donné procuration à M. BERTRAND Philippe
M. MEGUEDMI Smâil a donné procuration à M. DELAHAYE Guy

ABSENTS EXCUSES :

M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy –
Mme GIACHINO Lisa.



MME PIERRAT BRIGITTE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 26 Juin 2025.
Délibération N° DM_20250626N061

OBJET : RASSEMBLEMENTS NATIONAUX UFOLEP, LES 05 ET 06 JUILLET 2025 – 20^{ÈME} RASSEMBLEMENT NATIONAL JEUNES DE TIR A L'ARC – 13^{ÈME} RASSEMBLEMENT NATIONAL JEUNES ET ADULTE DE SARBACANES – MISE A DISPOSITION DE PARCELLES, PROPRIETE DE LA COMMUNE

Monsieur Bernard JULLIEN, 5^{ème} adjoint, sur invitation de Monsieur le Maire, informe l'Assemblée que, dans le cadre des rassemblements nationaux UFOLEP 2025, l'association "Les Archers du Soleil" a sollicité la Commune, par courrier du 12 Janvier 2025, pour la mise à disposition des terrains lui appartenant tant en que domaine public qu'en domaine privé communal en vue d'organiser les épreuves des rassemblements nationaux UFOLEP de tir à l'arc et de sarbacanes, les 5 et 06 Juillet 2025.

Il fait savoir :

- Que les parcelles privées communales mises à disposition serviront majoritairement pour l'implantation des cibles de tir à l'arc,
- Qu'il s'agit d'une partie des parcelles AK 462 – 463 – 454 – 607 – AI 74-76-78-120 (voir plans annexés).

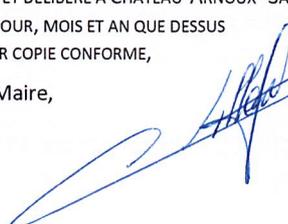
Il vous sera donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition à titre gratuit (jointe) des terrains communaux cités ci-dessus.

Monsieur le Maire propose alors aux membres du Conseil Municipal :

- de valider les termes de la convention de mise à disposition, les 05 et 06 Juillet 2025, d'une partie des terrains communaux cadastrés AK 462 – 463 – 454 – 607 – AI 74-76-78-120,
- et, dans l'affirmative, de l'autoriser à la signer.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- **VALIDE** les termes de la convention de mise à disposition, les 05 et 06 Juillet 2025, d'une partie des terrains communaux cadastrés AK 462 – 463 – 454 – 607 – AI 74-76-78-120 (plans annexés),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

<p>PUBLIEE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 3-6</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE DEUX JUILLET DEUX MILLE VINGT-CINQ. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------